

La route des émotions



Jours:	12
Prix:	1300 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★☆
Difficulté:	★★★☆☆
◆ Minorité ethnique	◆ Culture
◆ Artisanat et vie locale	◆ Histoire

Lorsque l'envie vous prend et que vous êtes à la recherche d'un voyage **hors des sentiers battus**, choisissez le **Bénin**, une destination qui résonne dans les cœurs comme celle de l'**hospitalité et de la fraternité**. Ce voyage vous plonge dans les réalités des **peuples animistes**, qui sommeillent entre tradition et modernité.

Ganvié, la Venise africaine, les ethnies *Holi* et *Fulani*, les villages Tanéka-Koko et Koussoukoingou, les cascades de Tanougou, la Route des esclaves, ... feront de ce périple une suite de moments de **découverte et d'évasion**.

Jour 1. Bienvenue au Bénin



Cotonou 📍

- Nous sommes accueillis à l'aéroport de Cotonou puis transférés à notre hôtel.

Reste de la journée libre

Jour 2. Ganvié, la cité lacustre



Cotonou 📍
🚗 25km - ⌚ 40m
Ganvié 📍
🚗 25km - ⌚ 40m
Cotonou 📍

- Nous entamons notre première journée d'exploration par une visite au **marché international à ciel ouvert** de Cotonou : le marché de Dantokpa. Ce vaste espace a le don de nous faire tourner la tête avec ses divers et multiples articles : amulettes, tissus, pagnes, objets de culte, etc. Aussi, produits vivriers, artisanaux et industriels s'y côtoient. De nombreux commerçants y viennent des quatre coins de l'Afrique établir leur étal, espérant conclure une affaire en or. Chaque jour, ce grand bazar rassemble des milliers de chalands et de vendeurs.
- Nous nous dirigeons ensuite à 25 km de là vers la cité lacustre de Ganvié. Ce village est implanté au milieu du lac Nokoué et est habité depuis 1770 par les Toffin, une tribu qui fuyait les **conflits inter-ethnies et les vices de l'esclavagisme**. Le spectacle qui défile sous nos yeux est exceptionnel : **son marché flottant** aux mille couleurs et aux mille senteurs, et ses **maisons de bambous et de pailles sur pilotis**. La balade se fait en pirogue.
- Retour et nuit à Cotonou.

Jour 3. Vers le centre du Bénin



Cotonou 📍
 🚗 125km - ⌚ 2h 10m
 Bohicon 📍
 🚗 65km - ⌚ 1h 10m
 Dassa-Zoumé 📍

- Nous prenons ce matin la route du nord. Nous faisons halte en chemin à Bohicon pour la découverte d'un site archéologique et de grottes souterraines.
- Encore appelée **ville des 41 collines**, **Dassa-Zoumé** est une ville carrefour. Nos explorations commencent par la visite du **centre marial Arigbo**, lieu de prière et de recueillement.
- Randonnée sur les collines pour voir le **chemin des rituels** suivis par les *Omondjagou*, ethnie majoritaire formant l'ancien royaume de Dassa-Zoumé. Sur les collines nous avons l'occasion de voir les **fétiches et représentations du culte vodoun**.

Jour 4. Le royaume de Djougou



Dassa-Zoumé 📍
 🚗 270km - ⌚ 5h
 Djougou 📍

- Départ tôt le matin pour Djougou, ancienne ville escale de la **route du sel et de la noix de cola**, et qui, de par sa position géographique, est un point de rencontre des peuples *Yom, Dendi, Peuhl, Pila-Pila, Gourmantché, Somba* et *Baatonou*.
- À notre arrivée, nous essayons de rencontrer le roi du village.
- Nuit en auberge à Djougou.

Jour 5. Le village de Taneka Koko



Djougou 📍
 🚗 80km - ⌚ 1h 20m
 Natitingou 📍

- Nous partons visiter la région de Tanéka-Koko, habitée par des **chasseurs animistes** qui vivent de la culture du mil. Dans le camping des Yaka vit une ethnie animiste isolée du vent de l'islamisation de la région. Ils subissent de **spectaculaires rites d'initiation de circoncision masculine**. Nous parlons avec des **sorciers gardiens de la tradition** pour vivre et s'approcher de leur culture basée sur le **culte des morts**.
- Nous poursuivons notre route vers Natitingou. A notre arrivée, nous visitons le **musée populaire** puis le **marché de la ville**.
- Nuit dans un hôtel situé sur la colline de la ville.

Jour 6. Les chutes d'eau de Tanougou



Natitingou 📍
 🚗 80km - ⌚ 2h
 Tanougou 📍
 🚗 80km - ⌚ 2h
 Natitingou 📍

- Nous profiterons de cette belle journée pour aller prendre un bain froid dans les cascades de Tanougou situées à 27 km au nord-est de la commune de Tanguieta, que nous traversons en route. Tanougou est une **merveille au Bénin**. Cette source intarissable qui rase une partie de la montagne de l'Atacora **procure le bonheur**. Pique-nique et échanges avec les populations environnantes.
- Retour dans l'après midi à Natitingou pour passer la nuit à l'hôtel ou chez l'habitant.

Jour 7. En pays Somba



Natitingou 📍

🚗 50km - ⌚ 1h 10m

Boukoubme 📍

🚗 10km - ⌚ 20m

Koutagou 📍

- Sur la route qui mène vers Boukoubme se trouvent des villages dont la population est **essentiellement agricole**. Boukoubme est l'une des neuf communes du département de l'**Atacora**, non loin de la frontière avec le Togo.
- A quelques kilomètres de Boukoubme, nous arrivons au petit village de Koutagou, qui en langue Somba signifie "là où il y a le bonheur". Ce village est connu pour ses **tatas Somba**, constructions traditionnelles qui forcent l'admiration. Mais au-delà de ces véritables châteaux forts, le petit village de Koutagou présente une **plaine propice à la randonnée** et aux **échanges avec la population locale**. Nous pouvons aussi admirer les **sommets de l'Atacora** qui, au loin, nous défient...

- Nuit chez l'habitant dans le village.

Jour 8. Au royaume de Savalou



Koutagou 📍

🚗 360km - ⌚ 6h 20m

Savalou 📍

- Journée de voyage, jour de bonheur ! Lors de notre traversée de la commune de Djougou nous faisons un arrêt pour découvrir les ethnies *Lokpa* et *Yom*. Visite de courtoisie aux chefs traditionnels.
- Ce jour aussi nous avons l'occasion d'approcher les populations *Anii* dans la région de **Bassila**. Belle expérience de voyage avec également la visite du marché.
- Nous arrivons à Savalou la belle, une **ville historique fondée par le roi Soha**. C'est une région peuplée essentiellement par les *mahis* venus d'Abomey. A Savalou nous visitons le palais royal, le panthéon, le lac aux caïmans, et les palmiers aux 7 branches.

- Nuit sur place dans un hôtel magnifique.

Jour 9. Les palais royaux d'Abomey



Savalou 📍

🚗 120km - ⌚ 2h

Abomey 📍

- Après notre petit-déjeuner nous quittons ce matin Savalou et prenons la direction d'Abomey.
- Nous partons à la découverte du **royaume d'Abomey**. Ancienne capitale du Dahomey, la ville d'Abomey abrite les palais royaux des anciens rois. Fondée au 16ème siècle, Abomey abrite le musée qui conserve les anciens objets royaux, les parures et trésors de l'ancien royaume. Les lieux furent abandonnés suite à la défaite du **roi Behanzin** face aux colons français. Plus tard, ces castels ont été rénovés par l'**Unesco** et sont devenus des musées historiques.

- Nuit en auberge à Abomey.

Jour 10. Au bord de l'océan



Abomey 📍

🚗 140km - ⌚ 2h 30m

Grand-Popo 📍

- Nous rejoignons aujourd'hui les **rives de l'océan atlantique**.
- C'est à Grand-Popo, ville qui abrite les **plus belles plages du Bénin**, que nous prenons nos quartiers ce jour. Excursion sur l'eau, visite du village vodoun, île aux oiseaux, point de rencontre entre la mer et le fleuve Mono, nous faisons le tour des sites marquants du coin.
- Possibilité également en fonction des envies d'assister à une partie de **danse traditionnelle Zangbeto**, les gardiens de la nuit.
- Nous passons la nuit au bord de l'océan, à l'auberge Grand-Popo.

Jour 11. Ouidah et la route des esclaves



Grand-Popo 📍
🚗 45km - ⌚ 1h
Ouidah 📍

- Nous faisons ce matin le court transfert vers la ville de Ouidah, proche de la côte atlantique.
- Nous consacrons la journée à de **longues heures de flânerie** dans cette ville historique et commençons par le temple des Pythons. Celui-ci se trouve en face la **Basilique de l'Immaculée-Conception**, la cathédrale de la cité, avec laquelle il forme un **contraste saisissant**.
- Puis nous nous dégourdissons les jambes en explorant la forêt sacrée de Kpassé. Il s'agit d'un coin boisé où se dressent des **arbres centenaires**. Nous prenons plaisir à la découverte de son **temple vodoun** avec ses statues de divinités vaudous, ainsi qu'à la contemplation de l'**arbre iroko du roi**.
- La Route des esclaves demeure un circuit immanquable à Ouidah. Nous arpentons plusieurs kilomètres de plage pour retracer une à une les 5 étapes de ce sentier, **symbole de la traite négrière au Bénin**.
- Nous terminons notre visite de la ville par une petite halte à la **fondation Zinsou** pour admirer l'**art contemporain d'Afrique**.

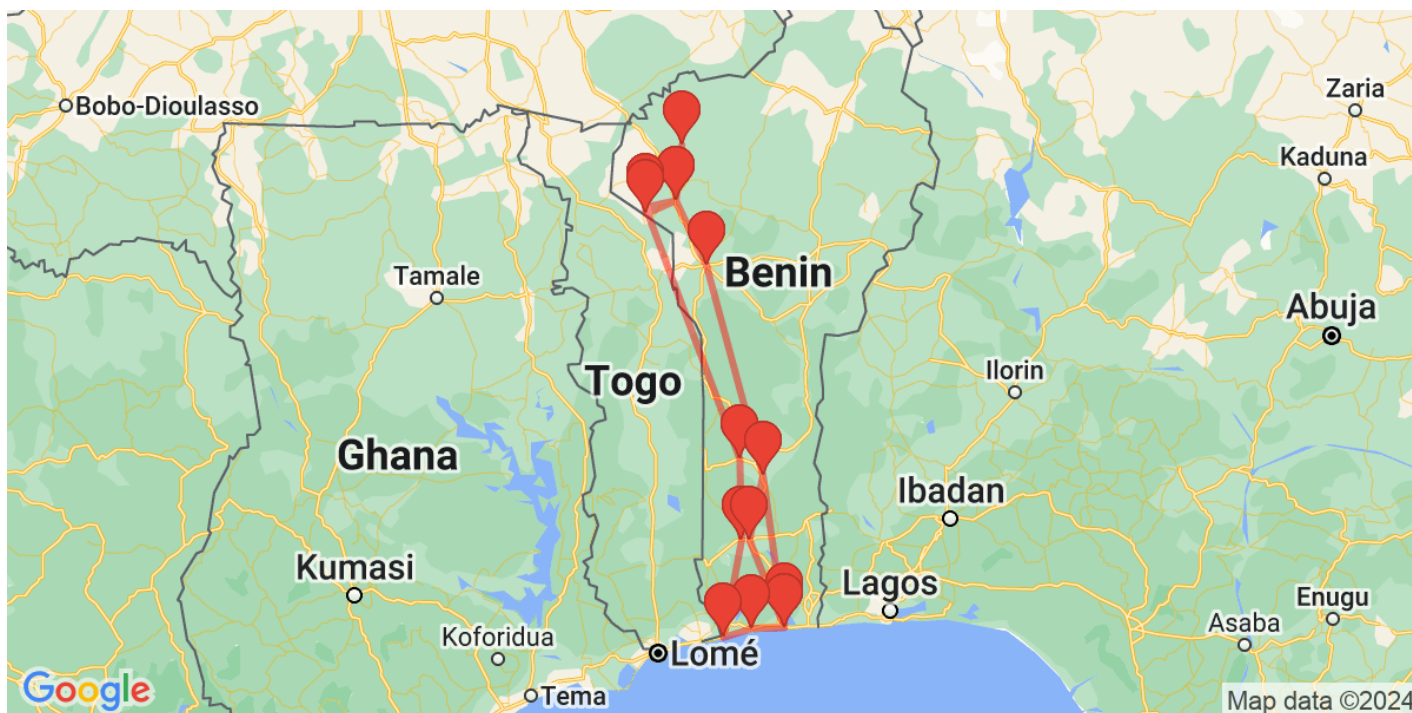
Jour 12. Bon voyage



Ouidah 📍
🚗 40km - ⌚ 45m
Cotonou 📍

- Pour nos dernières heures au Bénin nous faisons un **petit tour dans Cotonou**, procédons à nos **derniers achats**, puis sommes transférés vers l'aéroport pour notre vol retour.

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

1-1	2-2	3-3	4-4	5-6	7-8	9-10
1950 EUR	1850 EUR	1750 EUR	1600 EUR	1500 EUR	1370 EUR	1300 EUR

Inclus

- L'hébergement
- Les services d'un guide coordinateur francophone
- Les transports pendant l'ensemble du séjour (chauffeur et essence inclus)
- Les activités mentionnées
- Les entrées de site

Non inclus

- L'aérien
- Les frais de visa
- L'assurance
- Les repas et boissons
- Les pourboires et dépenses personnelles
- Les extras

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.